

## **La gazette du Maroc du 27/11/2006**

### **Interview de Omar Tazi, président de l'AMIP : "Le secteur de l'industrie pharmaceutique est bloqué à cause du code de la pharmacie"**

#### **LGM : L'industrie pharmaceutique est-elle bloquée par le code de la pharmacie ?**

Omar Tazi : Oui en effet. Le nouveau code de la pharmacie auquel nous portons beaucoup d'espoir doit en principe annuler un vieux dahir qui date de 1960 et qui fait l'objet de nombreuses critiques. L'industrie pharmaceutique a exprimé son enchantement de l'adoption définitive de la nouvelle loi portant code de la pharmacie par les deux chambres parlementaires. Nous avons expliqué que ce nouveau code est très favorable à l'investissement dans le secteur pharmaceutique puisqu'il supprime la clause du capital encadré. Nous avons aussi expliqué qu'avec la suppression de la clause citée, les industriels pharmaceutiques marocains pourront mieux bénéficier des accords de libres échanges conclus par le Maroc ces dernières années.

#### **Mais comment se traduit le blocage dont vous parlez ?**

Pour ne citer que quelques exemples, plusieurs laboratoires pharmaceutiques ont manifesté leur ambition de s'introduire en bourse afin de lever des fonds pour financer leurs investissements. Aujourd'hui, ces laboratoires bloquent leurs opérations d'introduction en raison de l'absence du code. Par ailleurs, nous recevons plusieurs investisseurs qui souhaitent s'introduire au Maroc pour investir mais ils se heurtent toujours à la contrainte juridique et annulent par conséquent leurs projets. Nous avons expliqué que les accords de libres échanges allaient être une aubaine pour les industriels pharmaceutiques pour s'introduire dans les marchés internationaux. Toutefois, la quête des marchés étrangers nécessite des capitaux importants que l'on ne peut pas lever si la contrainte du capital encadré subsiste toujours. Bref, dans le code de la pharmacie que nous attendons avec impatience, l'industrie pharmaceutique n'avait qu'une seule revendication à savoir la suppression du capital encadré. Nous attendons donc la sortie définitive du code pour que cette revendication soit satisfaite.

#### **Si l'attente dure encore, que proposez vous ?**

Nous souhaitons que le code verra le jour très prochainement. Si ce n'est pas le cas, nous demandons au ministère de la santé de trouver la meilleure solution afin de faire sortir la clause du capital encadré du nouveau code de la pharmacie et de trouver, par le moyen juridique adapté, une solution pour qu'elle soit supprimée. Je pense que c'est l'unique solution pour débloquer plusieurs projets en attente.